

Formulaire de demande d'accès au dossier médical

Pour obtenir communication de votre dossier médical, veuillez nous retourner ce formulaire dûment complété, daté et signé, accompagné des pièces nécessaires (voir encadré), à l'adresse suivante :

Hôpital *Le Parc*
A l'attention de Monsieur le Directeur
Chemin des Aumuses - 95150 Taverny

Vos coordonnées

Nom : Prénom : Date de naissance : __/__/____

Adresse :

N° de téléphone : _____ Adresse mail :@.....

Pour la communication du dossier d'un parent défunt, préciser : père, mère, ayant-droit (précisez :

de : Monsieur, Madame (nom, prénom et date de naissance) :

Cas d'une demande d'un parent défunt

- La communication des éléments du dossier ne peut s'effectuer si le patient s'est, de son vivant, opposé à cette communication
- **Il est obligatoire d'indiquer le motif de la demande**, qui ne peut être que l'un des trois suivants :
 - connaître les raisons du décès
 - défendre la mémoire du patient
 - faire valoir vos droits

Précisez

En vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du 26 septembre 2005 (n°270234) - interprétant les articles L. 1110-4 et L. 1111-7 du Code de la santé publique - les établissements de santé ne sont autorisés à communiquer aux ayants-droits d'une personne décédée que les seules informations nécessaires à la réalisation de l'objectif qu'ils poursuivent.

Les éléments du dossier dont vous demandez copie (à cocher)

- Intégralité du dossier. Précisez la date du (des) séjour(s) :
- Compte-rendu d'hospitalisation du __/__/____ au __/__/____
- Dossier de soins
- Résultats d'examens (précisez) :
- Autres pièces (précisez) :

Les modalités de communication

Délai : les dossiers de moins de 5 ans sont communiqués dans un délai de 8 jours, ceux de plus de 5 ans dans un délai de 2 mois maximum

Vous souhaitez (à cocher) :

- Un envoi postal en recommandé avec accusé de réception
- Une remise en main propre (un rendez-vous vous sera proposé par téléphone)
- Un envoi à un médecin de votre choix (préciser ses coordonnées) :
-
- Une consultation sur place (un rendez-vous vous sera proposé par téléphone)

Pièces à fournir

- Copie recto-verso de la pièce d'identité
- Représentants d'un mineur : copie recto-verso de la pièce d'identité du parent **et** du livret de famille (partie parents et enfants)
- Représentants légaux d'un majeur sous tutelle : copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur et du patient **et** copie du jugement de tutelle
- Ayants-droits d'un patient décédé : copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur, de l'acte de décès **et** un acte notarié (disponible auprès du notaire chargé de la succession), ou un certificat d'hérédité, ou du livret de famille (uniquement si la demande est faite par un enfant du patient décédé).

Date :

Signature :